



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 5 mai 2023

Date de convocation : 28 avril 2023	Heure de convocation : 18h31
Heure d'ouverture constatée : 19h00	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX – 1 ^{er} adjoint au Maire
Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 10 / Votants : 10 + 1 pouvoir	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau :	
<ul style="list-style-type: none">- Monsieur BONDIER Daniel – <i>Maire</i>- Monsieur LACROIX Eddy – <i>1^{er} adjoint au Maire</i>- Madame ANSTETT Anne-Marie – <i>2^{ème} adjointe au Maire</i>- Madame RAMELET Marie-Odile – <i>3^{ème} adjointe au Maire</i>- Monsieur BLANC David – <i>Conseiller Municipal</i>- Monsieur CURNILLON Jean-Philippe – <i>Conseiller municipal</i>- Madame MORAND Valérie – <i>Conseillère municipale</i>- Monsieur MESSENGER Christian – <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur MULLIEZ Bruno – <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur PERRIN Michel – <i>Conseiller municipal</i>	
Membre de l'assemblée délibérante absent, excusé et représenté par ordre du tableau :	
<ul style="list-style-type: none">- Madame VUILLOT Frédérique – <i>Conseillère municipale – pouvoir donné à Monsieur LACROIX Eddy – 1^{er} adjoint au Maire</i>	
Membre de l'assemblée délibérante absent, excusé et non représenté par ordre du tableau :	
<ul style="list-style-type: none">- Madame GAGNEUX Amandine – <i>Conseillère municipale</i>	
Membre de l'assemblée délibérante absente et non excusée par ordre du tableau :	
<ul style="list-style-type: none">- Madame LAGRANGE Anne-Laure – <i>Conseillère municipale</i>	

Ordre du jour de la séance :

1. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
2. Décision relative au poste d'agent de service technique contractuel
3. Point sur le plan paysage de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille
4. Commission de contrôle de la liste électorale
5. Information relative à la visite de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Jura, Sous-Préfète de l'arrondissement de Lons-le-Saunier

6. Désignation d'un référent déontologue
7. Radars pédagogiques
8. Compte rendu de commissions
9. Questions / informations diverses

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire – Daniel BONDIER – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

Monsieur le Maire précise aux élus municipaux qu'il convient, en cas d'absence à une réunion du conseil municipal, que le pouvoir donné à un autre élu soit dûment signé ; le mail ne pouvant suffire même si son auteur est parfaitement identifiable. Cette information intervient après des précisions données par l'Association des Maires du Jura.

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour de la séance :

- La désignation d'un référent déontologue
- Le projet d'acquisition de radars pédagogiques

Les élus municipaux **APPROUVENT**, à **l'UNANIMITÉ**, l'ajout de ces deux points.

1. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 avril 2023 est présenté aux élus municipaux.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte rendu à la **MAJORITÉ**, moins **1 ABSTENTION** (Monsieur Christian MESSAGER en raison de son absence lors de la dernière séance du conseil municipal).

2. Décision relative au poste d'agent de service technique contractuel

Monsieur le Maire informe les élus municipaux de la situation administrative de Monsieur Philippe MONTAGNON, agent technique au sein de l'équipe des services techniques de la commune :

- Embauche le 16 mai 2022 en Contrat à Durée Déterminée jusqu'au 16 août 2022
- Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée du 7 août 2022 au 31 mai 2023

Les deux premiers CDD portant sur un temps de travail hebdomadaire de 26h00 par semaine avec, pour mission principale, le soutien technique auprès de Monsieur Olivier ABELIN, responsable des services techniques, dans le cadre de sa Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Dans ce cadre d'emploi, la commune bénéficie d'un soutien financier de l'État via la FIPHP pour la rémunération de Monsieur MONTAGNON. Actuellement ce dossier est en cours d'instruction pour recouvrer les sommes dues à la commune.

Monsieur le Maire précise qu'au-delà de six années de Contrats à Durée Déterminée au sein de la Fonction Publique, il n'est pas possible de prolonger selon le même cadre de contrat. Un passage en Contrat à Durée Indéterminée s'imposant. Eu égard aux services antérieurs effectués par Monsieur MONTAGNON, la durée des six années est atteinte.

Monsieur le Maire propose un passage en Contrat à Durée Indéterminée de 26h00 hebdomadaire de Monsieur Philippe MONTAGNON à compter du 1^{er} juin 2023.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, vote favorablement au renouvellement du contrat de travail de Monsieur Philippe MONTAGNON, pour une durée indéterminée, avec prise d'effet au 1^{er} juin 2023.

3. Point sur le plan paysage de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que le plan paysage de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille est maintenant terminé.

Il est rappelé les éléments suivants : la notion de paysage est riche et chacun approche ce terme différemment. Aussi l'idée de paysage est souvent comparée (ou mélangée) aux notions de territoire, d'écosystème, d'environnement ou encore de point de vue. Pour certains, la notion de paysage traduit avant tout les interactions concrètes de l'Homme et de la nature. Le paysage est alors le résultat de la combinaison des actions naturelles (géologiques, climatiques, hydrologiques) et des actions humaines (aménagement de villes, de réseaux, de systèmes agricoles...). Pour d'autres, le paysage est avant tout un regard porté par un observateur sur ce qui l'entoure. La perception du paysage est donc propre à chacun et diffère selon la sensibilité individuelle et le bagage culturel. Ce caractère polysémique est un atout pour comprendre collectivement ce qui nous entoure, car contrairement à des notions plus techniques l'idée de paysage parle à tous : enfants, habitants, touristes, élus ... Le « paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations.

Monsieur le Maire précise, en outre, que chaque projet en lien avec la biodiversité au sein du territoire, devra être passé au crible du plan paysage.

Madame Anne-Marie ANSTETT, 2^{ème} adjointe au Maire, ayant participé à tous les groupes de travail, souhaite préciser que 3 grands axes majeurs ont été votés par les élus :

- Renforcer l'attractivité du territoire en révélant sa mosaïque paysagère
- Affirmer la qualité paysagère de la Seille et son rôle fédérateur
- Accompagner les transitions du territoire

Lien vers le site internet dédié au plan paysage : <https://plandepaysagebressehauteseille.com/>

4. Commission de contrôle de la liste électorale

Monsieur le Maire informe les élus municipaux de la nécessité de désigner un élu municipal, sans délégation, dans le cadre du renouvellement de la composition de la commission de contrôle de la liste électorale. Monsieur Christian MESSAGER, conseiller municipal, propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, approuve favorablement, à l'**UNANIMITÉ**, la désignation de Monsieur Christian MESSAGER au sein de la commission de contrôle de la liste électorale.

Pour rappel, les deux habitants de la commune, non élus, qui siègent au sein de ladite commission sont :

- Monsieur Yves RAMELET, désigné par Monsieur le Préfet du Jura, en qualité de délégué de l'administration
- Monsieur André GAY, désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance

5. Information relative à la visite de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Jura, Sous-Préfète de l'arrondissement de Lons-le-Saunier :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER, Secrétaire Générale de la Préfecture du Jura, Sous-Préfète de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, a fait honneur à la commune lors d'une visite officielle qui s'est tenue lundi 24 avril 2023 après-midi. Madame Danielle BRULEBOIS, Députée du Jura ; Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, et Monsieur Gilbert GUILLEMOT, Président de la section locale des Anciens Combattants, étaient également présents lors de cette visite officielle aux côtés de Monsieur le Maire et de ses adjoints.

Après un temps de présentation de la commune, incluant les grands enjeux, les projets et l'état des finances publiques notamment ; la visite s'est poursuivie à la médiathèque intercommunale puis à l'espace Le Corbusier (atelier des services techniques de la commune, sous la salle des fêtes), au sein de l'espace culturel intercommunautaire Le Colombier des Arts, à l'église pour terminer dans le centre historique du village.

6. Désignation d'un référent déontologue :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu cette semaine un courrier de l'Association des Maires du Jura spécifiant que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022, et un de ses décrets d'application paru au Journal officiel du 7 décembre 2022, prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1^{er} juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « *lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales* ».

Le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales. Il s'agit, par exemple, de situations de conflits d'intérêts dans lesquelles les élus peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Il peut également conseiller sur les mesures à prendre lorsque les élus sont sollicités par des représentants d'intérêts (ex-lobbying sur les énergies renouvelables). Le référent déontologue peut également aider les élus à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats.

Une réflexion a été engagée par l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Jura (A.M.J.) afin de proposer une solution simple et conforme aux collectivités adhérentes.

Trois enseignants de droit public à l'Université de Franche-Comté (UFR SJEPC, Faculté de droit) ont accepté d'assurer cette mission. L'A.M.J., en concertation avec ces trois spécialistes, a créé trois secteurs géographiques. Cette solution permettra à chaque référent déontologue de se tenir à la disposition d'un nombre homogène d'élus.

Après cet exposé du cadre, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Damienne BONAMY pour exercer cette mission jusqu'à la fin du mandat municipal. Il est précisé qu'en cas de saisie du référent déontologue par un élu municipal, ce dernier sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 €uros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

Après délibération, à l'**UNANIMITÉ** des élus présents, Madame Damienne BONAMY est désignée en qualité de référente déontologue pour la commune de Plaineoiseau.

7. Radars pédagogiques :

Monsieur le Maire a fait établir deux nouveaux devis pour le projet d'acquisition de radars à visée pédagogique dont les installations sont prévues aux lieux suivants :

- devant la salle des fêtes (branchement sur secteur)
- rue du Capitaine Arrachart en entrée nord du village (matériel solaire et branché sur l'éclairage public)

Pour ces deux devis, les montants des appareils sont les suivants : 2167,50 €uros HT pour l'appareil branché sur secteur et 2532 €uros HT pour l'appareil solaire et branché sur l'éclairage public. Le montant total de l'opération, installation incluse, s'élevant à 6170 €uros TTC.

Une troisième opération, en sortie sud du village, sera envisagée ultérieurement.

Monsieur le Maire souhaite procéder à des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 5000 €uros. Une copie des demandes sera adressée, pour soutien et information, à **Madame Danielle BRULEBOIS**, Députée du Jura, ainsi qu'à **Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER**, Secrétaire générale de la Préfecture du Jura et Sous-préfète de l'arrondissement.

Après délibération, à *l'UNANIMITÉ* des élus présents, Monsieur le Maire est *AUTORISÉ* à entreprendre toutes démarches requises pour solliciter des subventions dans le cadre de cette opération de sécurisation de la traversée du village.

Contraint par des obligations extérieures, Monsieur Christian MESSAGER, conseiller municipal, s'excuse et quitte la séance du conseil municipal à 19h25.

8. Compte rendu de commissions

1) Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Seille :

Monsieur Bruno MULLIEZ, conseiller municipal, fait état de la dernière réunion à laquelle il a participé et informe les élus qu'un schéma directeur des travaux sur le réseau d'eau potable est en cours de préparation.

Par ailleurs, des fuites potentielles sur le réseau d'eau potable ont été recherchées lors d'une opération technique nocturne en présence du responsable des services techniques, Monsieur Olivier ABELIN.

2) Commission intercommunale « accueil et développement touristique » :

Madame Marie-Odile RAMELET, 3^{ème} adjointe au Maire, rend compte de la dernière commission à laquelle elle a participé et notamment d'un groupe de travail portant sur les sentiers de randonnée. Un inventaire de tous les circuits, soit 450 kilomètres au total sur l'ensemble de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, sera réalisé prochainement par Monsieur Tom VUILLET, nouvel agent chargé de ce dossier. Son temps de travail sera partagé également au sein de la structure Jura Faune implantée à Granges-sur-Baume. Son responsable hiérarchique sera Monsieur Maxime THIBEAUT, chargé de mission accueil et développement touristique à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

3) Journée du sport adapté :

Madame Marie-Odile RAMELET, 3^{ème} adjointe au Maire, rend compte de la journée du sport adapté, organisée par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, qui s'est tenue le 29 avril dernier sous le Chapiteau du Collectif comme un gant implanté à Desnes durant le mois d'avril. Une très belle réussite permettant ainsi l'accès aux activités sportives à un public en situation de handicap avec un partenariat fort avec de nombreuses structures sportives du territoire et départementales.

4) Actualités de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille :

Monsieur Eddy LACROIX, 1^{er} adjoint au Maire, et vice-président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, rend compte de plusieurs dossiers et événements liés à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille :

- La Journée de l'Emploi, des Solidarités et de l'Entrepreneuriat fut une belle réussite pour une première sous le chapiteau le 27 avril dernier. Elle a notamment permis aux nombreux acteurs œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire de se rencontrer, d'échanger et d'envisager de nouveaux projets en direction des habitants du territoire.
- Le mois d'implantation du Chapiteau du collectif comme un gant, à l'espace de loisirs de Desnes, fut très apprécié, offrant une diversité d'événements très fréquentés aux habitants du territoire, toute génération confondue. Le réseau médiathèque ayant également tenue une permanence hors les murs durant tout le mois. Le prochain lieu d'implantation n'est pas encore arrêté, des pistes de réflexion sont en cours.
- Les services à la personne continuent de se développer sur le territoire avec notamment un projet en cours de finalisation, porté par l'Association Intercommunale de Réinsertion, et proposant aux habitants un service d'aide à la mobilité en milieu rural. Le principe étant que, sur prescription d'un travailleur social, une personne en difficulté de mobilité puisse se voir proposer, moyennant une participation financière modeste de sa part, un transport pour se rendre à un rendez-vous médical, faire ses courses, se rendre chez un proche lui-même empêché (exemple d'un(e) conjoint(e) hospitalisé(e) ou en EHPAD), à des ateliers « mémoire », à un rendez-vous professionnel, ...
- Le projet de réfection du toit de la médiathèque de Plainoiseau va entrer dans sa phase de montage financier avec le recrutement prochain d'un bureau d'étude. Le bornage du terrain sera également prochainement entrepris.
- Les travaux de rénovation du site de la médiathèque de Commenailles sont terminés et la réouverture va intervenir le 9 mai prochain.

9. Informations diverses

5) Manifestation à venir :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'une randonnée au Montmorin, organisée par l'association « Les coureurs de mont Genezet » aura lieu le samedi 13 mai 2023.

6) Projets en faveur de la biodiversité :

Madame Anne-Marie ANSTETT, 2^{ème} adjointe au Maire, fait un point sur le projet de biodiversité conduit en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bresse Jura. Environnementales. Il est actuellement en attente suite au refus actuel du Conseil Régional Bourgogne-Franche Comté d'accorder un soutien financier dans le cadre du dispositif ENVI

qu'elle a elle-même initié en direction des collectivités locales. L'inflation et la hausse de tous les postes de dépense étant les principaux points de blocage pour le dossier financier régional.

Proposition est faite aux élus et aux habitants d'une future animation portant sur la thématique des papillons. Une réunion est attendue cet automne pour détailler le projet avant diagnostic avec les habitants.

7) Gravas et défrichage dans une parcelle en sortie de village, route de Le Louverot

Madame Valérie MORAND, conseillère municipale, émet un questionnement et des inquiétudes quant au défrichage partiel intervenu sur une passerelle située route du Louverot ainsi que la présence de gravas, faisant craindre un futur espace de déchetterie. Monsieur le Maire se veut rassurant et informe les élus qu'une surveillance de cette parcelle est en cours.

8) État de catastrophe naturelle

Monsieur David BLANC, conseiller municipal, questionne Monsieur le Maire quant à la reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle. Réponse est apportée selon laquelle, actuellement, aucun retour n'est intervenu de la part de l'État.

9) Commémorations du 8 mai 1945

Monsieur Jean-Philippe CURNILLON, conseiller municipal, rappelle aux élus qu'ils sont attendus lundi 8 mai à 10h30, à la salle des fêtes pour l'installation des tables requises au verre de l'amitié proposé à l'issue du temps de commémoration devant le Monument aux Morts.



10) Réfection de la signalisation routière :

Monsieur Bruno MULLIEZ, conseiller municipal, évoque la présence de reflets sur la chaussée de la peinture apposée. Monsieur le Maire précise que les travaux de réfection de la signalisation horizontale en traversée du village, ne sont pas encore terminés.

Monsieur le Maire, déclare la séance levée à 19h50.

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

**Le Maire
Président de séance,**



Daniel BONDIER

**Le 1^{er} adjoint au Maire
Secrétaire de séance,**



Eddy LACROIX

Approbation des élus municipaux du présent procès-verbal par ordre du tableau